

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 30 avril 2020 par visioconférence, sous la présidence de **Monsieur TAHIR HAMID NGUILIN**, Ministre des Finances et du Budget de la République du Tchad, son Président statutaire.

Après avoir adopté le procès-verbal de sa dernière réunion, le Comité Ministériel a pris acte de la mise en œuvre, par le Gouvernement de la Banque, des résolutions adoptées au cours de ses précédentes sessions.

Examinant la conjoncture économique et financière récente des Etats membres de la CEMAC et des perspectives à court et moyen termes, le Comité Ministériel a souligné que les économies de la CEMAC devraient inéluctablement être affectées par la pandémie du Covid-19. A cet égard, il a salué la pertinence des mesures prescrites par le Comité de Politique Monétaire de la BEAC afin d'atténuer les effets économiques et financiers de la crise, principalement sur la liquidité des banques. Enfin, le Comité Ministériel a exhorté les Etats de la CEMAC à mettre en œuvre, de manière concertée des mesures appropriées de soutien à l'économie et aux populations vulnérables dans l'optique de limiter davantage les incidences économiques, monétaires, financières et sociales de la crise du COVID-19.

Statuant sur l'évolution récente et les perspectives des relations des pays membres avec le FMI, le Comité Ministériel s'est prononcé en faveur de l'adoption des mesures correctives de la stratégie communautaire et solidaire de sortie de crise, afin de maintenir la trajectoire entamée depuis 2017 et atteindre la performance souhaitée.

Le Comité Ministériel a ensuite ratifié les comptes de la BEAC pour l'exercice 2019. Il a également pris acte de l'évolution des rétrocessions des devises et des transferts exécutés, ainsi que celle des réserves de change et du taux de couverture extérieur au 15 avril 2020.

Abordant l'examen des activités réalisées par certaines structures communautaires, le Comité Ministériel a :

- pris connaissance de l'état des lieux de la monétique dans la sous-région et des perspectives d'évolution du projet de monétique intégrale, présentés par le GIMAC :



- pris acte de la note de la COBAC relative aux enquêtes thématiques portant sur la vérification du respect de la réglementation des changes diligentée auprès de certains établissements de crédit de la CEMAC ;
- pris acte de l'adoption, par le Collège de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), de la grille tarifaire des intermédiaires de marché pour les prestations réalisées sur le marché financier de la CEMAC ;
- approuvé le déménagement du siège de la COSUMAF ;
- exhorté la République Centrafricaine, le Gabon, la Guinée-Equatoriale et le Tchad à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, l'évaluation nationale des risques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de leurs pays respectifs, projet suivi au plan communautaire par le GABAC dont le Secrétaire Permanent a par ailleurs été instruit d'en assurer le suivi et de lui rendre compte.

Au sujet de la crise du Covid-19, le Comité Ministériel a pris acte des efforts déployés par la communauté internationale des bailleurs pour aider les pays les plus pauvres et les plus vulnérables à faire face à la pandémie du Covid-19. De même, il a exhorté les Etats de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) :

- d'une part, à envisager de manière concertée la mobilisation des ressources disponibles au titre des facilités d'urgence du FMI couplée avec le financement de la Banque Mondiale pour accroître leurs capacités de riposte à la crise actuelle ;
- et d'autre part, à solliciter un élargissement de l'accès aux concours du FMI et une certaine souplesse dans l'évaluation des performances inscrites dans la stratégie communautaire.

Considérant les initiatives prises par la Banque Mondiale et le FMI et soutenues par le G20 et le Club de Paris, pour la suspension à compter du 1^{er} mai 2020 des paiements du service de la dette des pays IDA, le Comité Ministériel a recommandé aux Etats membres de la CEMAC de :

1. demander la suspension des remboursements de la dette contractée auprès des créanciers bilatéraux publics afin de dégager des marges budgétaires pour la couverture des besoins sanitaires et économiques urgents :



2. solliciter l'assistance technique du FMI pour l'évaluation transparente de la viabilité de la dette (intégralité du stock de la dette publique et des dettes garanties par l'État, des obligations des entreprises publiques et des instruments assimilables à de la dette) et les négociations bilatérales avec les créanciers privés et commerciaux en vue d'obtenir des moratoires et/ou des rééchelonnements du service de la dette selon les termes retenus par le G20 et le Club de Paris ;
3. communiquer chaque année à la BEAC la situation détaillée du service de la dette répartie par type de créanciers (publics bilatéraux, privés et multilatéraux) ainsi que le calendrier prévisionnel des tirages annuels.

Enfin, le Comité Ministériel a invité les Institutions de la CEMAC :

- à faire valoir les conséquences de cette pandémie pour aligner les modalités de mise en œuvre des mesures de support aux Etats aux conditions exceptionnelles actuelles ;
- à solliciter l'élargissement de l'accès au financement des programmes de renforcement de capacité, à l'instar de l'UGRIF, pour la réalisation du PSB pour la BEAC.

Au plan réglementaire, le Comité Ministériel a adopté la grille tarifaire de la COSUMAF.

Au titre des mesures individuelles, le Comité Ministériel a pris acte du renouvellement du mandat de trois membres du Comité de Politique Monétaire (CPM)./-


Le Président du Comité Ministériel,

TAHIR HAMID NGUILIN